

SOMMAIRE D'UN EXAMEN DE PROJET PAR EDC : PROJET DU LAC CHARLES

Description	Développement et construction d'un nouveau craqueur d'éthane et de six unités en aval
Parrain	Sasol Ltd
Pays	États-Unis
Catégorie	A
Exportateur(s) canadien(s)	Divers
Description des biens d'équipement et/ou des services	Vente de divers biens et services canadiens
Produit d'EDC	Financement à recours limité
Date de publication sur le site d'EDC (jour/mois/année)	09/10/2014
Date de signature (jour/mois/année)	22/12/2014

Classement du projet

Situé près de la ville de Westlake en Louisiane, aux États-Unis, le Projet consiste en un craqueur¹ d'éthane d'une seule chaîne et d'unités dérivées d'éthylène devant produire 1 540 kilotonnes par an, ainsi que de l'infrastructure et des services connexes. Les unités dérivées comprendront, entre autres, deux usines de polyéthylène et une unité d'oxyde d'éthylène / d'éthylèneglycol. En ce qui concerne l'infrastructure connexe, le Projet comprend l'élargissement de routes, de ponts et de couloirs de pipeline existants, ainsi que la construction d'un quai d'embarquement le long de la rivière Calcasieu. Une fois opérationnel, le Projet transformera l'éthane de faible valeur, un sous-produit du gaz naturel, en éthylène et en d'autres produits chimiques à valeur élevée. Le Projet a été classé dans la Catégorie A (voir [ici](#) les définitions des catégories, dans D3 – Rapport environnemental et social).


Sommaire de l'examen d'EDC

Après avoir examiné le Projet conformément à la *Directive en matière environnementale et sociale* d'EDC et aux *Principes de l'Équateur*, les Services consultatifs environnementaux de la Société ont déterminé qu'il se conformait aux critères environnementaux applicables du pays hôte et aux *Principes de l'Équateur*. Pour arriver à cette conclusion, ils ont examiné une évaluation sur les effets environnementaux du Projet, un rapport indépendant sur le contrôle préalable et la documentation du pays hôte concernant l'octroi des permis.

Les principaux enjeux environnementaux et sociaux associés au Projet, et les mesures de réduction à leur égard, qu'EDC a examinés, portent notamment sur ce qui suit :

Émissions des gaz à effet de serre (GHG) : Les autorisations à ce sujet permettent au Projet d'émettre approximativement jusqu'à 6,2 millions de tonnes métriques d'équivalent-CO₂ par an, mais les émissions pourraient en fait s'avérer moins élevées.

¹ Sous l'influence de la chaleur, un craqueur d'éthane transforme l'éthane, un composant du gaz naturel, en éthylène.



Principales mesures de réduction : Dans le cadre de l'évaluation environnementale et du processus d'octroi des permis, le Projet a fait l'objet d'une analyse approfondie des meilleures technologies de contrôle disponibles ainsi que d'autres analyses, ce qui a permis de déterminer que d'autres faisabilités et technologies avaient été étudiées pour réduire les émissions de GHG. En outre, les données sur les émissions seront divulguées publiquement dans le cadre du programme d'établissement des GHG de l'Environmental Protection Agency des États-Unis.

Autres émissions dans l'air : Pendant la durée de son exploitation, le Projet émettra d'importantes quantités d'oxydes de diazote (NO_x), de dioxyde de soufre (SO₂), de particules (PM), de dioxyde de carbone (CO₂), d'oxyde nitreux (N₂O) et de méthane (CH₄).

Principales mesures de réduction : Comme mentionné ci-dessus, le Projet a fait l'objet d'une analyse complète des meilleures technologies de contrôle disponibles en ce qui concerne les émissions dans l'air, avec pour objectif de démontrer la conformité aux normes nationales des États-Unis sur la qualité de l'air ambiant, ainsi qu'aux permis applicables de l'État (par ex., permis visant la prévention d'une détérioration significative; permis *Title V*).

Effets sur les terres humides : Le Projet devrait avoir des effets négatifs sur environ 770 acres de forêts-galeries de bois de feuillus de bas-fond, sur des prairies du littoral et sur l'habitat des marécages d'eau douce, au site même du Projet et au site associé du quai d'embarquement.

Mesures de réduction comprises dans le Projet : Le Projet doit compenser les effets anticipés sur l'habitat des terres humides en reconstituant, en créant, en améliorant et/ou en préservant environ 1 195 acres d'habitat similaire de zones humides. La réduction compensatoire se fera dans les mêmes bassins versants que les effets permis, et elle sera gérée par une banque de réduction des effets sur les zones humides située en Louisiane.

Documentation examinée

Minute de décision : *Gas-to-Liquids and Lake Charles Cracker Plant* (MVN-2013-00129-WII; septembre 2014)

Minute de décision : *Port of Lake Charles* (MVN-2013-01390-WII; septembre 2014)

Examen technique indépendant préparé à l'intention des prêteurs potentiels (août 2014), et

Évaluation des effets environnementaux (juin 2014)

Normes environnementales et sociales applicables de la Société financière internationale (IFC) utilisées par EDC (en plus des exigences du pays hôte) :

- S/O